



VILLE DE SOTTEVILLE-LES-ROUEN

CONSEIL MUNICIPAL

REUNION DU 15 JUIN 2023

République Française
Liberté - Égalité - Fraternité

Nombre de Conseillers en exercice :	35
Nombre de votants:	35
Nombre de présents :	28
Convocations :	8 JUIN 2023

Etaient présents : Mme Luce PANE, Maire, M. Alexis RAGACHE, Mme Laurence RENO, M. Pierre CAREL, Mme Eve COGNETTA, Mme Edwige PANNIER, M. Gérard GUILLOPE, Mme Adeline POLLET, M. Hervé DEMORGNY, , Adjoints, M. Jean-François TIMMERMAN, M. Laurent CASSARD, M. Stéphane BORD, M. Stéphane FERRAND, M. Laurent FUSSIEN, , Mme Evelyne DENOYELLE, M. Luc LESIEUR, Mme Elise RIDEL, M. Pierre Arnaud PRIEUR, Mme Lisa MADELEINE, M. Clément THÉODORE, M. Loïc CAPPE, M. Jean-Baptiste BARDET, Mme Julie GODICHAUD, M. Alexis VERNIER, Mme Camille FERET, Mme Sylvie FAURE, M. Stéphane DELAHAYE, M. Jean EASTABROOK, Conseillers municipaux.

--ooOoo--

Etaient absents excusés :

- M. Christophe DELAMARE	Pouvoir à M. Alexis RAGACHE
- Mme Christine BORJA VIEGAS D'ABREU	Pouvoir à Mme Adeline POLLET
- Mme Clarisse KIRCH	Pouvoir à Mme Elise RIDEL
- Mme Mathilde LESAGE	Pouvoir à M. Stéphane BORD
- M. Mohamed DERGHAM	Pouvoir à M. Gérard GUILLOPE
- Mme Adeline DANIEL	Pouvoir à Mme Laurence RENO
- Mme Niswat ABDOURAZAKOU	Pouvoir à Mme Edwige PANNIER

--ooOoo--

Monsieur Stéphane BORD remplit les fonctions de Secrétaire.

OBJET : Bail emphytéotique de 4 maisons sises 18 à 26 passage Lemoine

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L1311-2 et suivants,

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques notamment son article L2122-20,

Considérant que la Ville est propriétaire de 4 maisons en tènement sises 18 à 26 passage Lemoine, et que cet ensemble a fait l'objet d'un bail emphytéotique en 1987 pour restaurer et aménager des logements à l'association INHARI (anciennement le CAL)

Considérant que le bail est arrivé à échéance et que de nouveaux travaux permettraient la réalisation de travaux d'économie d'énergie,

Considérant que la Ville a intérêt à maintenir ses maisons dans des loyers conventionné social,

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'autoriser Madame la Maire à mettre à disposition d'INHARI sous la forme d'un bail emphytéotique visant à la réhabilitation des 4 maisons du passage Lemoine et la mise en location avec conventionnement ANAH (Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat) pour une durée de 30 ans moyennant un loyer annuel d'un euro symbolique,
- de confier à l'étude de Maîtres GRUEL, LEPESQUEUR, LELEU-EPONVILLE, LELIEUR l'acte à intervenir,
- de dénoncer la convention actuelle avec l'Etat pour permettre un nouveau conventionnement ANAH pour les travaux à réaliser.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 30 voix pour et 5 voix contre, en décide ainsi.

La délibération n°2023-110 est adoptée

Le Registre dûment signé,
Pour extrait conforme,
La Maire


Luce PANE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217606813-20230615-2023-110-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 19/06/2023

Publication : 20/06/2023